

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES D'ORSAY
EN DATE DU 25 JANVIER 2022

MEMBRES ELUS OU NOMMES :

Présents :

E. AKMANSOY, F. BAUDIN, C. BERRIER, Y. BERTHO, M. CARRIERE, F. COQUELLE, T. DEBRIE, L. DUPORTETS, C. GAULARD, L. JARDILLIER, A. MAHE, T. MARCE, C. MARLIN, D. MERLET, K. NAKATANI, B. PANSU, A. PLANTIER, L. PRUVOST, M. SCHARER, H. SOMETHEAR, K. STEENKESTE, G. STENVOT, O. STEPHAN, L. THEODORE

Excusés-pouvoirs :

T. BIZOUARN donne pouvoir à A. MAHE
J.M. BOCHEREL donne pouvoir à G. STENVOT
S. EDOUARD donne pouvoir à Y. BERTHO
P. SERVANT donne pouvoir à L. DUPORTETS

PERSONNES INVITEES PRESENTES :

S. CALONNE, L. CATALA, A. COURTIN, N. DE JOIE, V. FONTENEAU, P. DE OLIVEIRA, C. DREUX, E. KHAN, O. LESPINET, C. MARTEAU, C. MENCHEZ, S. PERRICHOT, D. QUADRI, F. ROUSSET, M. VOSGIENS

MEMBRES DU DECANAT PRESENTS :

Doyen de la Faculté : Denis MERLET

Vices-Doyens : Yann BERTHO, Aline MAHE, Emmanuel TRIZAC

ORDRE DU JOUR

- 1 - Adoption de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil de la Faculté des Sciences du 14 décembre 2021

Pour Vote :

- 3 - Conventions
- 4 - Représentant.e.s des associations de la Faculté des Sciences d'Orsay pour les Commissions FSDIE

Informations Générales :

- 5 - Faculté des Sciences d'Orsay :
 - Événements
 - Formation, Ressources Humaines, Travaux Immobiliers, Recherche
 - Divers
- 6 - Université Paris-Saclay :
 - CPJ : 1^{ère} et 2^{ème} Campagnes
 - Divers
- 7 - Questions diverses

1- Adoption de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

Denis Merlet souhaite une bonne et heureuse année 2022 aux membres du Conseil. Bonheur, réussite et surtout santé pour cette année qui a démarré avec un rebond de la pandémie entraînant des difficultés pour les Services, Départements et Laboratoires, suite aux absences répétées dues à cette pandémie.

Denis Merlet présente l'ordre du jour du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay, qui se tient en visioconférence et dans la salle des colloques, et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent débattre sur d'autres thèmes.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présent.e.s.

Christelle Marlin est volontaire pour être **secrétaire de séance**.

2- Approbation du procès-verbal du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay du mardi 14 décembre 2021

Eric Akmansoy rappelle que lors du précédent conseil, dans le cadre du repyramidage, il avait proposé que soit prise en compte la multi-qualification des Maîtres de Conférences dans les critères d'appréciation des dossiers, ce qui ne figure pas dans le procès-verbal. Modification sera faite avant publication sur le site.

Le Procès-Verbal du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay du mardi 14 décembre 2021 **est approuvé par la majorité des membres du Conseil présent.e.s** (1 abstention pour absence lors du précédent conseil).

Pour vote :

3- Conventions : Intervention de Christine Marteau

Les 2 conventions approuvées par le Bureau du mardi 11 janvier 2022 sont d'abord présentées :

Synchrotron SOLEIL (94022FORDEP001)

Convention concernant l'organisation d'une journée de projet à SOLEIL sur les montages expérimentaux de la ligne LUCIA pour 4 étudiants de M2 QLMN (Quantum, Light, Materials and Nano Sciences) le 28 janvier 2022. Années 2021-2022. Sans incidence financière.

Association Doctorants et Docteurs des 2 Infinis (94022SAG001)

Convention de financement d'un workshop Perspectives organisé par l'association D212 sur le campus Pierre et Marie Curie (Jussieu) de l'UPMC Sorbonne Université les 4 et 5 février 2022. Dépense de 1.500 € (budget de l'ED PHENIICS).

2 Conventions sont ensuite présentées pour vote aux membres élu.e.s du Conseil

Science Accueil (94022SAG004)

Convention de partenariat concernant une formation dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des doctorants : organisation de cours de FLE pour 8 doctorants de l'ED STIC. 60 heures de cours réparties entre mars et juin 2021. Dépense de 3.600 € prise en charge par l'Ecole Doctorale (450 € par étudiant).

ALCOR (94022SAG003)

Convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la mise à disposition de locaux au bâtiment 625, notamment la salle planétarium, la coupole et la terrasse sur le toit du bâtiment. Pour une durée de 3 ans. Sans incidence financière.

Les 2 conventions sont approuvées à l'unanimité des membres élu.e.s du Conseil présent.e.s.

4- Représentant.e.s des associations étudiantes de la Faculté des Sciences d'Orsay pour les Commissions FSDIE :

Gaspard Rogablia, qui aura pour suppléante Amandine Plantier, et **Hamza Tissir**, qui aura pour suppléante Taïssir Marcé, sont candidat.e.s pour représenter les associations étudiantes de la Faculté des Sciences d'Orsay lors des Commissions FSDIE.

Les membres élu.e.s du Conseil présent.e.s. élisent à l'unanimité Gaspard Rogablia et Hamza Tissir, ayant respectivement pour suppléantes Amandine Plantier et Taïssir Marcé, **pour représenter les associations étudiantes de la Faculté des Sciences d'Orsay lors des Commissions FSDIE.**

Informations générales :

5- Faculté des Sciences d'Orsay

Informations générales : Intervention de Denis Merlet

- **Nimet Frascaria, Professeure de Physique Nucléaire**, s'est éteinte le 8 janvier dernier. **Elias Khan** intervient pour rappeler qu'elle a beaucoup œuvré pour le Magistère de Physique et qu'elle était très appréciée humainement et scientifiquement. Le Département de Physique est très peiné de sa disparition et a publié le message suivant *« Nimet a effectué une longue carrière d'enseignante-chercheuse, maître de conférence puis professeure à l'IPN, jusqu'à sa retraite en 2005. Aussi dynamique en recherche qu'en enseignement, elle a été lauréate du prix Joliot-Curie de la SFP pour son travail sur les réactions d'ions lourds et Directrice de la division de Recherche de l'IPN pendant 10 ans. Elle était particulièrement appréciée des étudiants de la Maîtrise et du Magistère de Physique de l'Université Paris-Sud où elle a longtemps enseigné TP, TD et cours de Physique Subatomique. Nimet a œuvré avec grand succès pour attirer des jeunes vers la Physique Nucléaire fondamentale et a encadré de nombreux doctorants dont plusieurs ont fait de brillantes carrières dans la discipline. Elle était très appréciée de tous ses collègues, toujours disponible pour discuter de Physique mais aussi des joies et embûches inhérentes à la carrière de chercheur. »*

Evènements : Intervention de Denis Merlet

- **Olympiades de la Physique les vendredi 28 et samedi 29 janvier 2022 entre 9 et 17 heures** : Evènement national, destiné aux lycéens et ouvert également au public le samedi, avec présentation de projets de physique au bâtiment 625 (stands, forum). **Elias Khan** souligne que cet évènement a demandé beaucoup d'organisation (entre autres pour les aspects audiovisuels, avec retransmission sur internet en direct, alors que la Faculté manque de techniciens spécialisés). La Faculté des Sciences manque effectivement de personnel compétent pour traiter ces aspects et **Denis Merlet** va proposer une réflexion sur ce sujet.
- **Visites du chantier BPC (Biologie, Pharmacie, Chimie) les vendredi 28 janvier et vendredi 11 février 2022 entre 14 et 17 heures** : ces visites sont destinées aux futurs locataires des bâtiments BPC (ICMMO, Pharma et M1-M2 Chimie et Biologie).
- **Journée Poursuite d'Etudes le vendredi 4 février 2022 entre 11h30 et 15 heures** : Au bâtiment 337, stands par Départements et GS (Graduate Schools) pour informer les étudiants de 1^{er} cycle sur l'offre de formation en L3 et Masters.
- **Journée Portes Ouvertes (JPO) le samedi 5 février 2022 entre 10 et 17 heures** : Au bâtiment 337, sous forme de salon/forum. La journée sera animée par les enseignants et étudiants pour faire découvrir l'offre de formation de la Faculté des Sciences aux lycéens.

Line Duportets souhaite savoir si l'organisation reste la même que les années précédentes. **Aline Mahé** confirme que l'organisation de la JPO ne changera pas mais les filières santé seront installées dans un autre bâtiment (bât. 338) pour réduire le flux de visiteurs. Par ailleurs, les personnes tenant les stands porteront des masques FFP2 et il n'y aura pas de buffet cette année. Un panier repas leur sera distribué et une salle leur sera réservée pour déjeuner. Il a également été fait appel à une entreprise extérieure pour sécuriser les différents stands avec la mise en place de plexiglass entre les tables et pour faire respecter les mesures sanitaires. **Catherine Dreux** ne comprend pas l'utilité d'investir dans les plexiglass. **Denis Merlet** répond que, par prudence, la Faculté en a fait la demande.

- **Journée Poursuite d'Etudes virtuelle le samedi 12 mars 2022 entre 10 et 17 heures :** Forum de découverte de l'offre de formation de l'Université Paris-Saclay (L3/Masters).
- **Forum du Concours Faites de la Science le jeudi 14 avril 2022 entre 9 et 17 heures :** au bâtiment 337, forum de restitution des projets scientifiques développés durant l'année dans les classes des établissements de la région d'Orsay (destiné aux élèves de primaire, collèges et lycées).
- **Remise des diplômes de Master des GS Chimie et Géosciences le vendredi 29 avril 2022 entre 17 et 21 heures :** Cérémonie de remise des diplômes de Masters des Graduate Schools « Chimie » et « Géosciences, Climat, Environnement ».

Point Formation : Intervention de Aline Mahé

Bien que peu d'absences aient été constatées aux examens, des sessions d'examens de substitution vont être mises en place à la demande de l'Université pour les années diplômantes si nécessaire. Un questionnaire va être adressé aux responsables de filières pour connaître les épreuves de substitution et le nombre d'étudiants concernés. Aline Mahé ajoute qu'il y a actuellement une grosse pression auprès du Ministère pour que les PASS et LAS bénéficient également d'examens de substitution pour passer les épreuves classantes, ce qui, en cas d'accord, posera un réel problème car il faudra alors en organiser pour toutes les années de Licences.

Laurence Pruvost souhaiterait connaître le pourcentage d'étudiants de premières années qui ne se présentent pas aux examens au sein de la Faculté des Sciences. En effet, Emmanuel Macron a fait une déclaration à ce sujet, reprise par les médias, lors du dernier congrès de la CPU (à présent France Universités) qui s'est déroulé le 13 janvier dernier à la Sorbonne. Il y a annoncé que seulement 50% des étudiants sont présents aux examens, ce qui est un chiffre très faible. **Karine Steenkeste et Aline Mahé** répondent que la Faculté des Sciences a enregistré un taux d'absentéisme aux examens nettement plus faible (de 12% en moyenne, ce qui représente une augmentation de +3% par rapport à l'an dernier), ce taux variant en fonction des disciplines. Pour l'Université Paris Saclay, les données sont similaires. **Laurence Pruvost** souhaiterait qu'une note de l'Université Paris-Saclay soit produite sur ce sujet.

Olivier Lespinet a eu des retours extrêmement négatifs quant aux examens de substitution (travail supplémentaire à prendre en compte). **Aline Mahé** et **Denis Merlet** pensent à une prise en charge de ce travail supplémentaire, sous forme d'heures de décharges de service ou d'heures de cours complémentaires, mais attendent les retours du questionnaire pour faire des propositions. **Elias Khan** demande quel sera le mécanisme de financement pour les décharges de service. **Denis Merlet** rappelle que ce sera la Faculté des Sciences qui en assurera la prise en charge sous la forme d'une enveloppe supplémentaire donnée aux Départements pour un partage entre les enseignants-chercheurs impliqués dans les examens de substitution et les surveillants.

Ressources Humaines : Intervention de Denis Merlet

Plusieurs campagnes ont cours actuellement :



Calendrier de la campagne de promotions des enseignants-chercheurs :
(Avancement spécifique - Avancement de grade de droit commun)
Phase nationale et phase locale
Année 2021-2022

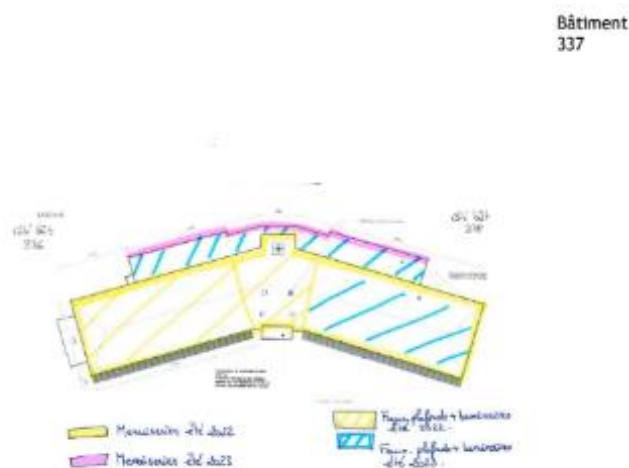
DRH-Service Gestion Collective
Enseignant-Chercheur
Bât 209 D

OBJET	DATE	ACTEUR
PHASE NATIONALE :		
DIFFUSION DE L'INFORMATION VERS LE SERVICE DU PERSONNEL DES COMPOSANTES	lundi 6 décembre 2021	DRH
REMONTÉE DES TABLEAUX DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PROMOUVABLES VERS LA DRH	mardi 14 décembre 2021	COMPOSANTE
TRANSMISSION DU FICHIER DES PROMOUVABLES (AVANCEMENT SPECIFIQUE-AVANCEMENT DE GRADE DE DROIT COMMUN) AU MINISTÈRE	jeudi 16 décembre 2021	DRH
ENREGISTREMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES DES ENSEIGNANTS SUR ELECTRA	du 13 janvier à 10 h au 10 février 2022 à 16h	Enseignant
TRANSMISSION DES TABLEAUX ET DOSSIERS POUR AVIS ET MOTIVATION DE LA COMPOSANTE	du 21 février au 4 mars 2022	COMPOSANTE
DESIGNATION DES RAPORTEURS	février 2022	
DELIBERATION SUR LES DOSSIERS DE CANDIDATURES	jeudi 10 mars 2022	Commission Enseignants
SAISIE DES AVIS de la Commission Enseignants SUR ELECTRA	du 14 au 19 mars 2022 à 17h	DRH
ELECTRA : SAISIE DES OBSERVATIONS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS SUR LES AVIS de la Commission Enseignants	du 22 mars à 10h au 31 mars 2022 à 16h	Enseignant
ELECTRA : SAISIE DES OBSERVATIONS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS SUR LES AVIS DES SECTIONS DU CNU	du 1er juin à 10h au 7 juin 2022 à 16h	Enseignant
AFFICHAGE DE LA LISTE DES PROMUS CNU DANS ELECTRA (AVANCEMENT DE GRADE DE DROIT COMMUN)	1er juin 2022	DGRH
PHASE LOCALE :		
DELIBERATION SUR LES DOSSIERS DE CANDIDATURES	Mardi 21 Juin et Jeudi 23 juin 2022	Commission Enseignants
SAISIE DES PROMUS LOCAUX SUR ELECTRA	jusqu'au 13/09/2022	

- **Campagne CIP** (Congés pour Innovations Pédagogiques) : Cette campagne est propre à l'Université Paris-Saclay. Il s'agit de congés allant de 3 à 6 mois dont la demande peut être faite pour des équipes ou individuellement. La date limite de dépôt des dossiers est le 25 avril prochain à 12 heures.
- **Campagne CPP** (Congés pour Projet Pédagogique) : Cette campagne est nationale. Il s'agit de demandes individuelles pour des congés de 6 mois minimum. La date limite de dépôt des dossiers est également le 25 avril prochain à 12 heures.
- **Calendrier de la Campagne de Promotions 2022 des Enseignants-Chercheurs :**
Laurence Pruvost souhaite avoir des précisions sur ce qu'est Electra. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un sous-site du portail national Galaxie concernant les enseignants-chercheurs du supérieur.
- **BIATSS** : la campagne, l'élaboration des listes d'aptitude et les tableaux d'avancements sont à ce jour achevés.

Infrastructures : Intervention de Yann Bertho

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, **3 bâtiments d'enseignement seront rénovés** à l'été 2022 et l'été 2023 et ne seront donc pas accessibles durant les périodes de travaux. Des dates précises seront données ultérieurement, sachant qu'il sera tenu compte des dates de rentrée des formations. Ces travaux sont indispensables pour travailler dans de meilleures conditions.



Planning prévisionnel

Phase 1 : début juillet à mi-septembre 2022

Travaux d'étanchéité de toutes les toitures.
Remplacement des menuiseries extérieures : salles 1 et 2 + SAS.
Remplacement et isolation faux-plafonds : salle 1 + SAS. Remplacement luminaires : salle 1 + SAS

Phase 2 : début juillet à mi-septembre 2023

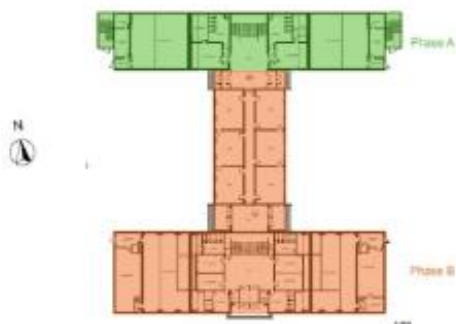
Remplacement des menuiseries extérieures : salles de cours nord + SHS. Remplacement et isolation faux-plafonds : salle 2 + salles de cours nord + SHS. Remplacement luminaires : salle 2 + salles de cours nord + SHS.

Le **Bâtiment 337** sera rénové sur deux étés :

- entre juillet 2022 et mi-septembre 2022 (travaux d'étanchéité sur toute la toiture - remplacement des menuiseries extérieures des salles 1 et 2 et du sas – remplacement et isolation des faux plafonds et remplacement des luminaires de la salle 1 et du sas) ;

- au cours de l'été 2023, s'achèvera la rénovation du bâtiment (remplacement des menuiseries extérieures de la partie nord du bâtiment – remplacement, isolation des faux plafonds et remplacement des luminaires, de la salle 2, des salles de cours situées au nord du bâtiment et du Service Hygiène et Sécurité).

Bâtiment
450



Planning prévisionnel

Phase 1 : juin à août 2022

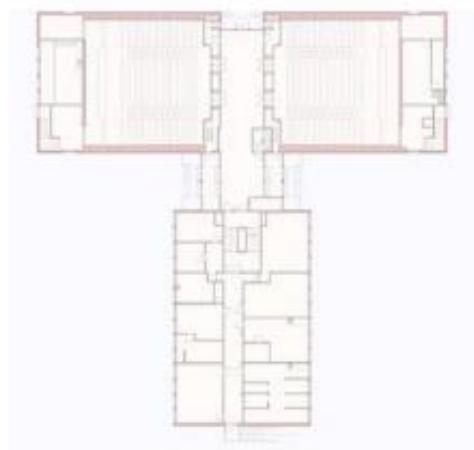
Travaux d'étanchéité des toitures terrasse : aile nord.
Remplacement des menuiseries extérieures : aile nord. Isolation du vide-sanitaire : aile nord.

Phase 2 : juin à août 2023

Travaux d'étanchéité des toitures terrasse : aile centrale, aile sud.
Remplacement des menuiseries extérieures : aile centrale, aile sud. Isolation du vide-sanitaire : aile nord.

Le **Bâtiment 450** sera rénové entre juin et août 2022 (travaux d'étanchéité des toitures de l'aile nord - remplacement des menuiseries extérieures de l'aile nord – isolation du vide sanitaire de l'aile nord). Puis, au cours de l'été 2023, s'achèvera la rénovation du bâtiment sur l'aile centrale et l'aile sud (travaux d'étanchéité des toitures terrasse et remplacement des menuiseries extérieures) et sur l'aile nord (isolation du vide-sanitaire).

Bâtiment
452



Planning prévisionnel : juin à septembre 2022

Travaux d'étanchéité des toitures terrasse : de juin à sep 2022. Remplacement des menuiseries extérieures : juillet 2022.

Le **Bâtiment 452** sera rénové entre juin et septembre 2022 (travaux d'étanchéité des toitures terrasse et remplacement des menuiseries extérieures).

Aline Mahé rappelle qu'il y a des amphis dans ces bâtiments et que les dates de travaux doivent être respectées pour ne pas perturber la rentrée. **Line Duportets** souhaite avoir davantage d'informations sur les travaux prévus dans le bâtiment 452, le Master d'Ergonomie commençant tôt et finissant tard. **Yann Bertho** doit se rapprocher de l'équipe du Master afin que les dates des travaux concordent avec celles du Master d'Ergonomie. **Carole Gaulard** s'inquiète quant aux travaux prévus au sein du bâtiment 337 car les sessions de rattrapage s'achèvent début juillet. **Yann Bertho** assure qu'il est tenu compte de toutes ces dates (avec le service planning). **Line Duportets** aimerait que se tienne une réunion sur le déménagement à venir (BPC). Une réunion est prévue par **Denis Merlet** pour faire le point, lorsque toutes les informations auront été données par le Central. **Olivier Lespinet** revient sur le bâtiment 360 car son équipe aimerait faire des travaux d'aménagements sur des salles libérées suite au déménagement de l'ESE. **Line Duportets** aurait également des souhaits d'aménagements. **Denis Merlet** répond qu'il ne faut pas investir dans des travaux car des aménagements sont prévus dans le cadre du CPER. **Olivier Lespinet** dit qu'il y a une urgence à avoir cette discussion car cela fait partie d'un projet d'Ecole Universitaire avec de la pédagogie innovante et que la date limite de dépôt du projet est demain. La réponse est difficile à apporter car une partie n'est pas dans les mains de la Faculté des Sciences. **Denis Merlet** propose une réunion pour échanger sur la nature des travaux d'aménagement envisagés par ces équipes, en attendant les travaux de rénovation à venir (après 2023) au sein du bâtiment 360.

Recherche – Retour Campagne ERM 2022 : Intervention de Emmanuel Trizac

- **La Commission Recherche qui s'est tenue mi-décembre 2021 a validé 17 projets ERM de la Faculté des Sciences** sur le volet traditionnel, tout comme lors des Appels précédents. Cette année, il y a eu une innovation avec un volet immobilier (2 financements pour les déménagements de l'ICMMO et de l'IDEEV). **La somme de 680 k€ a donc été obtenue pour l'UFR Sciences**. En comparaison, l'année dernière l'UFR Sciences avait obtenu 430 k€ et l'exercice lui précédant 275 k€. Cette **augmentation de l'ordre de 50%** a été bénéfique pour toutes les composantes et, en particulier, pour la Faculté des Sciences.
- Quant au **Budget**, des discussions se sont tenues courant décembre 2021 pour ce qui est de la répartition des 10% supplémentaires de dotation pour les Unités suite à la LPR (loi de programmation de la recherche), en fonction des 2 nouvelles possibilités de répartitions. **La Commission de la Recherche ayant obtenu la plus favorable, l'UFR des Sciences a près de 7% de budget supplémentaire pour les Laboratoires de recherche.**

6- Université Paris-Saclay

CPJ (chaire de professeur junior) – 1^{ère} et 2^{ème} campagnes : Intervention de Denis Merlet

Le recours au dispositif des CPJ doit conduire à soutenir la stratégie scientifique de l'établissement ainsi que son attractivité en permettant de : développer des sujets émergents qui nécessitent un environnement d'accompagnement, élargir ou susciter les actions interdisciplinaires, renforcer des thématiques exigeantes portées par les équipes et les laboratoires de l'Université et attirer une plus grande diversité de profils (chercheurs internationaux...).

Il est rappelé qu'il est possible de demander des repyramidages et, en même temps, de faire appel aux CPJ.

Dès lors, **plusieurs scénarii** sont possibles pour l'Université Paris-Saclay :

- ne pas avoir recours aux CPJ et demander un repyramidage national,
- mise en œuvre des CPJ dans le cadre de la LPR et demander un repyramidage national,
- **demande d'un repyramidage national avec contribution de l'Université Paris-Saclay en local (pour tendre vers le ratio 60% / 40%, suite au bilan qui sera effectué en 2024) associé à la mise en œuvre des CPJ dans le cadre de la LPR.**

C'est ce **3^{ème} scénario** que privilégie l'Université Paris-Saclay et qui sera proposé au prochain CA de l'Université qui se tiendra en février 2022.

En 2021, le CAC avait donné un accord dérogatoire pour la mise en place de **6 CPJ qui ont d'ores et déjà été notifiées par le MESRI à l'Université Paris-Saclay au niveau du périmètre employeur, dont 4 CPJ au niveau du périmètre de la Faculté des Sciences** :

- **InvaPact - Engagement AXA chaire** / Invasions biologiques, économétrie, biodiversité, analyses statistiques, modélisation (Sciences).
- **QUANTPhy** / Informatique Quantique - Thématique scientifique : langages de programmation quantiques, modèles formels, calculs, et incarnation de la « quanticité » du monde physique, développement matériel (hardware) (Sciences).
- **TALBIOinfo (soutenu par le CNRS)** / Analyse et intégration de données biomédicales à partir de textes (Sciences).
- **PIGrann** / Physic-Informed Graph Neural Networks (Physique/IA) (Sciences).

L'Arrêté du 17 décembre 2021 stipule que l'ANR environne chaque CPJ avec 200 k€.

Les décrets d'application des CPJ ont été publiés courant décembre 2021. L'Université est dans l'attente d'un calendrier plus précis pour lancer la campagne de recrutement des CPJ mais **Véronique Benzaken et Souhil Megherbi** ont d'ores et déjà commencé la mise en place des comités de recrutement.

Les Commissions de recrutement des CPJ :

La **composition de la Commission** qui statue sur les CPJ doit être la suivante :

- entre 6 et 10 membres (8 membres pour l'Université Paris-Saclay) ;
- les membres doivent avoir un emploi de rang égal à celui de l'emploi susceptible d'être occupé après titularisation (donc PR et assimilés) ;
- ils doivent être, au moins pour moitié, des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés extérieurs à l'établissement dans lequel le recrutement est ouvert et n'ayant pas la qualité d'électeurs au Conseil d'Administration ;
- au moins un des membres doit être une personne de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles hors de France ;
- sauf dérogation ministérielle, entre 40 et 60 % des membres doivent être du même sexe.

Il est précisé que sont internes : les EC employés par l'Université Paris-Saclay, l'ENS, CS, AGRO, IOGS, UVSQ, UEVE, et les Chercheurs rattachés à un Laboratoire dont l'Université Paris-Saclay est tutelle ou à un Laboratoire conventionné avec l'Université Paris-Saclay.

L'Université doit s'assurer de la conformité de la Commission par rapport à la réglementation et les règles suivantes seront également imposées :

- la Commission se doit de travailler dans la collégialité et la transparence avec les CCUPS, Composantes et CCEC, les candidatures acceptées devant ensuite être validées en CCEC comme pour tout concours ;
- le porteur/expert d'un projet CPJ ne peut siéger dans la Commission mais peut y être invité en amont des travaux de ladite Commission ;
- les Directeurs d'Unité ne siègent pas dans la Commission ;
- un Représentant des aspects Formations siège au sein de la Commission.

Dès que le calendrier sera établi par le Ministère, et après aval du CA pour la campagne en cours, les postes seront publiés par l'Université pour permettre le dépôt des dossiers.

Les Avis de recrutements des CPJ :

L'**Avis de recrutement d'un CPJ** doit préciser lors de sa publication :

- l'intitulé du contrat et du poste concerné ;
- le corps dans lequel l'intéressé aura vocation à être titularisé ;

- la nature et l'objet du projet de recherche et d'enseignement proposé ainsi que le montant du financement qui y est associé ;
- la durée prévisible du projet ;
- les conditions requises de la part des candidats, le contenu du dossier de candidature tel que défini par l'Arrêté mentionné à l'article 7 du Décret ;
- les modalités d'organisation des auditions ;
- la date limite de dépôt des candidatures ;
- et, le cas échéant, le nom de l'établissement public partenaire principalement chargé de l'exécution du contrat.

L'avis devra :

- mentionner que seuls seront convoqués à l'audition les candidats préalablement sélectionnés sur dossier par la Commission de Sélection mentionnée à l'article 9 du Décret ;
- être publié au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures sur le site internet dont dispose l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir, sur le site internet de chaque établissement public partenaire de celui-ci, sur le site Euraxess de la Commission Européenne, et par tout autre mode de publicité.

Préalablement à l'ouverture du recrutement, l'autorité compétente pour organiser les opérations de recrutements décide s'il y a lieu de recourir à une ou plusieurs mises en situation et en définit les modalités. Ces modalités prennent une forme identique pour l'ensemble des candidats à un même poste et sont indiquées dans l'avis de recrutement.

Les CPJ entrent dans le cadre de la Conférence RH :

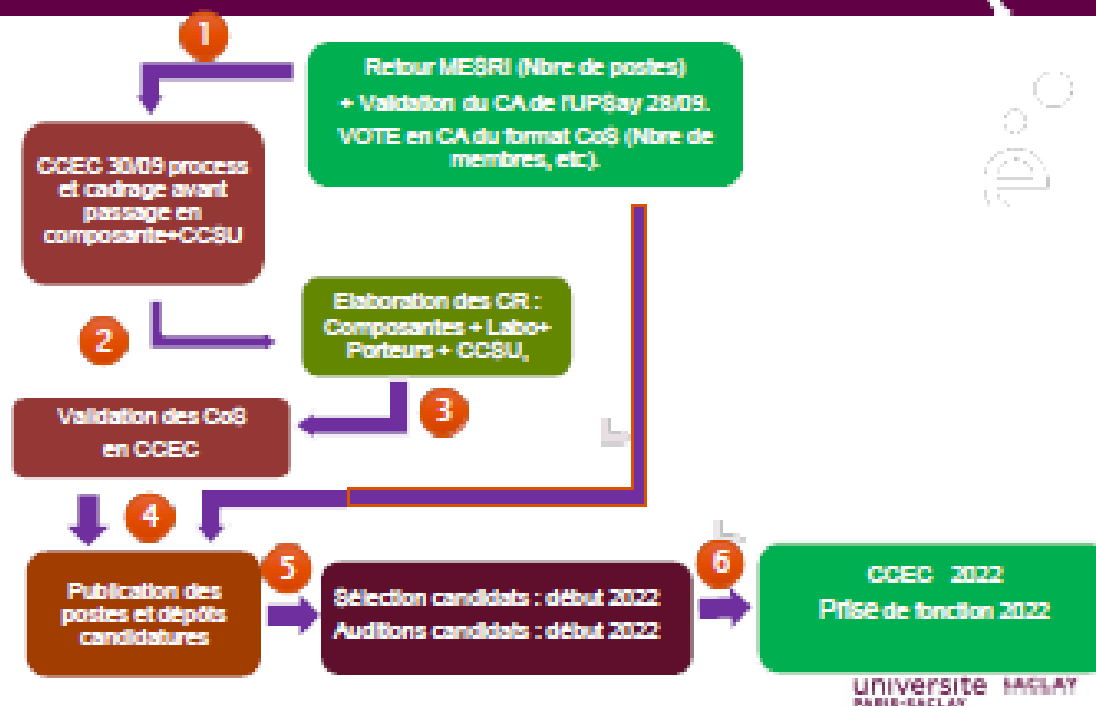
La **Conférence RH** est un processus annuel qui consiste à orchestrer et décider des priorités de postes d'enseignants-chercheurs et de soutien à la recherche sur une base de :

- l'équivalent de 10% des postes de départs en retraite d'agents titulaires (Enseignants-Chercheurs, Enseignants, Chercheurs ou BIATSS) ;
- nouveaux financements obtenus grâce au concours ou à la qualité de l'établissement expérimental (SFRI, IDEES...) ;
- autres dispositifs (LPR) : CPJ suivant la décision des CAs.

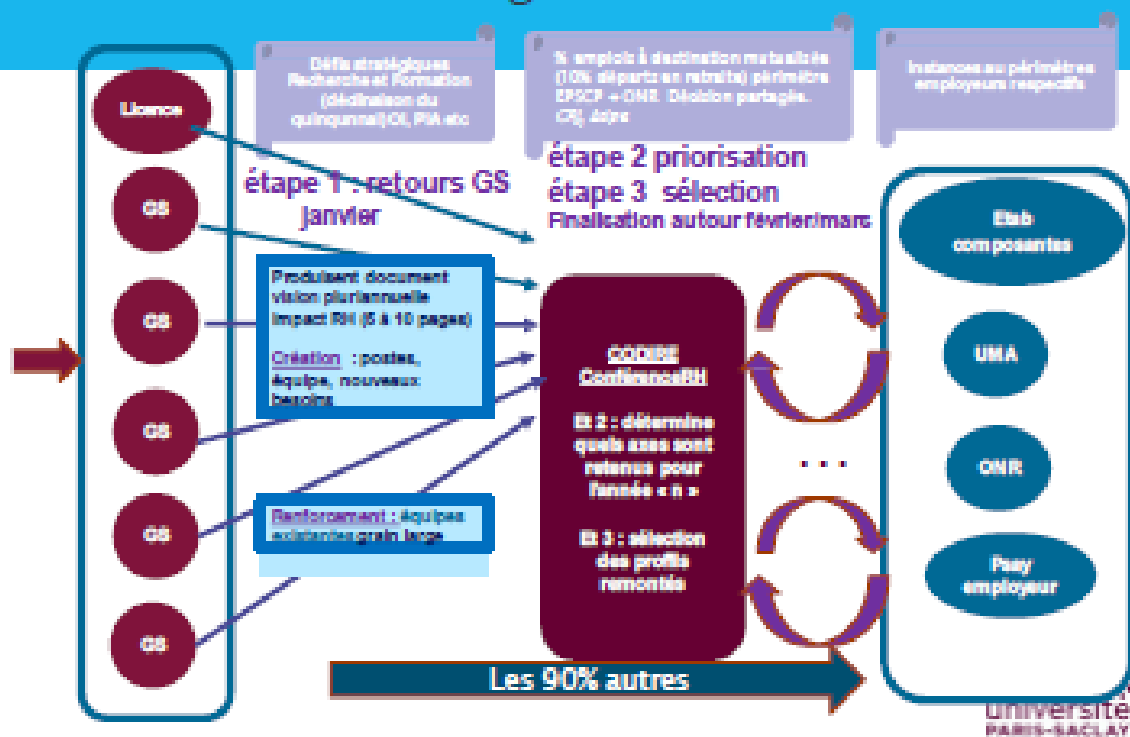
Ces postes, et la masse salariale associée, restent à 100 % dans l'établissement d'origine qui pilote le recrutement, l'affectation et l'évolution de carrière des personnes recrutées. Les ressources sont affectées à un laboratoire, une équipe de formation et un service. Elles ne sont pas affectées aux Graduate Schools, aux Instituts ou aux Ecoles Universitaires de Premier Cycle. Ces ressources contribuent aux activités des entités de coordination de l'Université (Graduate Schools, Instituts, EUPS et Doubles Diplômes du 1^{er} cycle).

Le CoDirE sélectionne les projets que chaque établissement lui transmet. Un chapeau global est ensuite porté par la Présidence de l'Université Paris-Saclay pour faire remonter l'ensemble des demandes de l'Université Paris-Saclay pour les CPJ.

CPJ : Déroulement du processus par étape Campagne 2021-2022



III. Le schéma global



L'impact des CPJ sera évalué au bout de 2 ans avec le suivi du référent scientifique, selon les critères suivants :

- intégration dans les équipes ;
- résultats en accord avec le contrat ;
- apports à l'Equipe, au Laboratoire, à l'Université.

Denis Merlet propose un suivi annuel pour la Faculté des Sciences d'Orsay.

Frédéric Baudin rappelle qu'il a été fait une demande de remontée en urgence de l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay quant aux CPJ, car il s'agit d'un changement majeur. Il constate qu'il semble désormais acté que la Faculté ait recours aux CPJ. Il en est d'autant plus étonné que jusqu'à ce jour il n'y avait pas de possibilités de création de postes supplémentaires. De plus, il n'arrive pas à saisir l'attractivité des CPJ par rapport aux postes de Professeurs et à ceux de Maîtres de Conférences. Frédéric Baudin est extrêmement choqué, tout comme bon nombre de ses collègues (la majorité des Départements se sont prononcés contre le recours aux CPJ) et il déplore que la Communauté n'ait pas été consultée. **Frédéric Baudin souhaite que le Conseil se prononce sur les CPJ et prenne position sur les trois scénarii proposés.**

Denis Merlet comprend les inquiétudes des collègues mais tient à rappeler :

- qu'il s'agit effectivement de postes supplémentaires ;
- que l'Université dispose de la masse salariale nécessaire pour ces postes supplémentaires ;
- qu'il est vrai que les bénéficiaires des CPJ obtiendront réellement des postes de Professeurs d'Universités au bout de 5 ans ;
- que la masse salariale ne sera pas impactée par le passage de contrats contractuels à des contrats de titulaires au bout de 5 ans (charges patronales supplémentaires) car ce sera compensé par le Ministère.

Denis Merlet conçoit qu'il faut néanmoins rester attentif et surveiller que cela ne se fera pas au détriment d'autres acquis. Il ajoute que les décisions sont actées par les élu.e.s du Conseil d'Administration de l'Université, tout comme ont été actées les décisions de la majorité des Départements de la Faculté des Sciences de ne pas faire remonter de CPJ pour 2022.

Frédéric Baudin revient sur l'argumentaire en faveur des CPJ et rappelle que seules 80 à 90 % des CPJ obtiendront un poste de Professeur. De plus, il considère qu'il est du devoir du Conseil d'exprimer la position de la Communauté face aux décisions de la Présidence et du CA qui est composé à 50 % de non élus. **Eric Akmansoy** va dans le même sens que Frédéric Baudin et ajoute qu'il est incompréhensible que des financements aient pu être trouvés pour des CPJ et que des postes de Professeurs n'ont pu être créés faute de financements. **Denis Merlet** rappelle qu'il s'agit de décisions prises par le Ministère. **Odile Stephan** souhaite également que l'avis du Conseil soit entendu et qu'aient lieu des débats sur ce point. **Denis Merlet** répond qu'il faudra être très attentif pour ce qui est de la pérennisation.

Elias Khan pense qu'il serait utile de consulter l'ensemble des Départements, le Conseil du **Département Physique** s'étant déjà exprimé par 71 % de voix « contre » une implication du Département dans la campagne CPJ de 2022. Le Département de Physique a par ailleurs d'ores et déjà demandé aux DU de transmettre leurs souhaits quant aux CPJ.

Denis Merlet rappelle le calendrier contraignant du Ministère et regrette que le débat n'ait pu de ce fait avoir lieu.

Laurence Pruvost pense que chaque Département a son mode de fonctionnement et que les avis divergent en conséquence. Mais, on devrait réfléchir au mode de recrutement des CPJ car ils permettraient d'éviter le nombre de post-doctorants et, ainsi, des recrutements tardifs qui au final s'avèrent discriminants pour les carrières des femmes. Les critères ne sont effectivement pas les mêmes suivant les communautés.

Virginie Fonteneau ajoute qu'au sein du **Département Etudes sur les Sciences et les Techniques** les peurs sont très grandes quant aux CPJ. Elle est d'accord avec Frédéric Baudin car elle étudie *l'évolution de l'enseignement supérieur scientifique et technique depuis le 19^{ème} siècle* dans son domaine et il lui semble que nous sommes à un tournant avec une transformation profonde de l'organisation de la Recherche en France. Elle considère qu'une discussion doit être conduite collectivement. Même si selon les disciplines les attentes ne sont pas les mêmes, il n'en reste pas moins que la logique de la communauté des chercheurs se heurte à la logique de nos gouvernants qui ne résonnent pas sur les mêmes critères. La question des femmes, des disciplines émergentes ... restent également importantes.

Denis Merlet est d'accord mais rappelle que, par exemple, il y a 20 ans la communauté des chercheurs n'était pas forcément d'accord pour faire de la recherche sur projets alors qu'aujourd'hui la majorité répond aux appels à projets (ANR).

Pour Eric Akmansoy, les CPJ constituent une brèche dans le statut des enseignants-chercheurs sans apporter de valeur ajoutée, tout comme les ANR. Il se demande si cela améliore la recherche. Faut-il accepter ce « chantage » ? Ce n'est pas cette vision que la communauté a de la Recherche. Ce changement fondamental n'est pas acceptable. **Denis Merlet** rappelle que l'ANR a permis d'apporter des financements. Quoiqu'il en soit, la Faculté des Sciences va être très attentive au suivi des CPJ.

Frédéric Baudin ajoute que les projets ANR ont contribué également à la précarisation des Chercheurs.

Odile Stephan partage toute ces inquiétudes et s'inquiète de cette volonté d'imposer des CPJ au cours d'une période où la pénurie de postes statutaires est criante. 6 CPJ viennent d'être ouvertes à recrutement dans le périmètre employeur alors que seuls 13 postes statutaires ont été ouverts cette année. Il y a actuellement des attaques combinées au niveau national contre le statut de fonctionnaire (CNU...). Et quel impact aura ce mode de recrutement sur les femmes ? Le manque de réaction des Universités est vraiment dommageable. Comment contrecarrer ces effets négatifs pour préserver les communautés de Chercheurs ?

Denis Merlet rappelle en premier lieu que les demandes de CPJ sont des demandes remontées par les Départements et non pas par les Laboratoires. Par ailleurs, il n'est pas certain que la mise en place des CPJ soit une attaque du Ministère à l'encontre du statut des fonctionnaires car elle a été initiée en même temps que la mise en place des repyramidages dont le nombre est supérieur (8 en 2021 et 8 en 2022) au nombre des CPJ.

Dominique Quadri, qui à titre personnel est contre le principe des CPJ, explique comment le thème des CPJ a été abordé par le **Département Informatique**, seul Département à avoir fait remonter des candidatures CPJ en 2021. Une AG s'est tenue en urgence au sein du département en juillet 2021 et, après discussions (la mise en place des repyramidages qui rassurent, la proposition de titularisation à terme qui est un avantage, les grandes écoles « jouant le jeu » il serait dommage que l'Université se prive de proposer des sujets aussi interdisciplinaires sur des postes classiques ...), s'est tenu un vote avec 53 % de voix pour faire remonter des candidatures CPJ.

Olivier Lespinet expose que le **Département Biologie** avait refusé l'an passé de faire remonter des candidatures CPJ, le calendrier imposé n'étant pas réaliste pour évaluer les projets. Cette année, le Conseil du Département Biologie a décidé d'organiser une consultation sur les CPJ qui est en cours (consultation la plus large possible impliquant également les Enseignants-Chercheurs). Le résultat de la consultation est attendu pour la fin de cette semaine, puis une AG se tiendra en début de semaine prochaine et ensuite un Conseil Extraordinaire décidera de la remontée ou pas des candidatures CPJ.

Laure Catala fait part de la consultation qui a eu lieu lors de l'automne passé au sein du **Département Chimie**. Les résultats montrent un rejet massif de ce nouveau dispositif. Le Conseil a donc voté en fonction du calendrier imposé cette année et sur 21 votants seules 2 voix étaient pour faire remonter des candidatures. En conséquence, il n'y a eu aucune remontée de CPJ, et ce, d'autant que les conditions ne sont pas réunies pour un travail sérieux d'évaluation des projets.

Alexandra Courtin informe que pour ce qui est des **Sciences de la Terre**, un Conseil doit se tenir à la fin de la semaine pour discuter et voter la position du Département vis-à-vis des CPJ. Le Département semblerait défavorable à ce dispositif. Néanmoins, il y règne un peu de fatalisme face aux décisions du Ministère. Toutefois, le calendrier étant très contraint, il semblerait qu'il n'y aura aucune remontée de CPJ pour le Département cette année.

Frédéric Roussel intervient pour le **Département de Mathématiques**. Lors du Conseil qui se tiendra en fin semaine, une décision sera prise sur les CPJ. Toutefois, le calendrier étant extrêmement contraint, il semblerait qu'il n'y aura pas de remontée de CPJ.

Eric Akmansoy constate qu'il y a un consensus pour s'opposer aux CPJ mais que ce dispositif a tout de même été mis en place par l'Université. Que va faire le Conseil en conséquence ? Remonter les inquiétudes du Conseil ?

Frédéric Baudin souhaite également que le Conseil se prononce sur les CPJ. Il propose de soumettre au vote électronique une motion (qu'il peut rédiger avant la fin de la semaine) à adresser à la Présidence, ou que le Conseil se prononce dès à présent sur le scénario à adopter parmi les 3 scénarii qui ont été proposés. Il est indispensable à ses yeux que les membres du Conseil s'expriment à ce sujet.

Denis Merlet rappelle que, compte tenu du périmètre sur lequel le Conseil travaille, il n'est pas demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur le scénario à adopter. Par contre, il peut faire remonter à la Présidence une motion votée par les membres du Conseil.

Laurence Pruvost souhaite ajouter qu'il y aura un point difficile à mettre en place pour les CPJ. En effet, si sont appliqués les critères habituels de recrutement d'un Professeur, c'est-à-dire qu'il ait l'HDR et les heures d'enseignement liées à son HDR, il faudra que la personne candidate à la CPJ passe son HDR dès son arrivée. Laurence Pruvost craint que cela soit impossible et que de nombreux autres points restent d'ailleurs à discuter. Elle propose de reporter cette discussion au prochain Conseil afin d'explorer tout ce qui a trait aux CPJ. Laurence Pruvost s'interroge également sur les grades auxquels accéderont les CPJ. **Denis Merlet** répond qu'ils seront PR 2^{ème} Classe au moment de la titularisation et que sera prise en compte leur expérience professionnelle avant ladite titularisation.

Les membres du Conseil décident qu'**Eric Akmansoy** et **Frédéric Baudin** adresseront sous peu au Doyen de la Faculté une **proposition de motion qui sera soumise au vote électronique**.

8- Questions diverses : Intervention de Denis Merlet

Olivier Lespinet souhaite savoir s'il y a des informations sur les nouvelles primes (ex PES/PEDR) dont la mise en place se fera en 2022. Il s'étonne que le calendrier n'ait pas encore été diffusé. **Denis Merlet** lui indique que, dès réception, les informations seront communiquées.

Denis Merlet fait un point sur les **prochaines réunions** :

- mardi 8 février 2022 à 9 heures : Bureau
- mardi 8 mars 2022 à 9 heures : Conseil

**La prochaine réunion du Conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay aura lieu le :
Mardi 8 mars 2022 à 09h00**